

Réponse au questionnaire de la stratégie internationale de prévention des catastrophes

Composante 1 : Engagement politique et aspects institutionnels

1.1 oui nous disposons d'une législation nationale relative à la réduction des risques de catastrophe notamment :

- la loi **71.059** du 25 Février 1971 portant organisation générale de la protection civile ;
- le décret **73.124** du 01 juin 1973 relative à la protection civile contre les incendies et de panique dans les établissements recevant du public(**ERP**) ;

- le décret **80.087** du 02 Mai 1980 portant règlement général de la protection civile.

Le domaine prioritaire est la lutte contre l'insécurité alimentaire née des longues années de sécheresse et les inondations à l'intérieur du pays par des eaux de ruissellement, le long du littoral par les marées et le long du fleuve Sénégal du fait de l'existence des barrages hydroélectriques et des affluents non contrôlés. Les autres risques n'ont pas bénéficié de l'attention qu'ils méritent.

1.2 oui nous disposons d'une commission nationale de protection civile qui est l'organe nationale de collaboration multisectorielle pour la gestion des catastrophes présidée par le Ministre de l'intérieur des postes et de télécommunication suivant le décret 80.087 (articles 1 et 3).

1.3 oui un plan sectoriel existe dans le cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire institué par le décret n° 042/2002 du premier Ministre(écrivez à osa@csa.mr pour plus d'informations) .

1.4 N/A

1.5 N/A

1.6 N/A

1.7 oui l'association des ONG de Mauritanie dont le croissant rouge mauritanien est membre prennent part aux efforts de réduction des risques de catastrophes en fournissant d'abris et de médicaments et par leur implication dans les secours et assistance apportés aux victimes des catastrophes. (voir ci-joint le tableau des mécanismes de préparation ou de réponse)

Composante 2 : Identification des risques

2.1 Un rapport d'audite de la protection civile recensant les risques, l'état des moyens et les besoins en textes juridiques, en personnels et en infrastructure a été réalisé en 2000. Un projet d'élaboration d'outils de maîtrise de l'espace (un document SIG) pour la cartographie vectorielle des risques de catastrophe est en phase d'étude avec la collaboration du BSA (écrivez pour plus d'informations à jmguichaoua@bsa.mr)

2.2 N/A mais dans le domaine de la sécurité alimentaire, le CSA à travers l'OSA procède à des évaluations de vulnérabilités à l'insécurité alimentaire en milieu rural et urbain (contactez osa@csa.mr)

2.3 N/A

2.4 oui notre pays procède à une analyse systématique d'impact et des pertes d'ordre sociaux économiques après certaines catastrophes telles que la sécheresse et les inondations(voir documents

joint : Programme d'appui aux populations des zones sinistrées suite aux inondations de 1999 et Note d'évaluation des dégâts enregistrés à la suite des pluies pour la période du 07 au 20 Août 2003) .

2.5 Au niveau de l'observatoire national sur la sécurité alimentaire(OSA), il y a un plan d'alerte précoce sur l'insécurité alimentaire de même , dans le cadre de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), nous disposons d'un plan d'alerte précoce pour les crûes du fleuve sur tout le long de la vallée. L' exemple récent de l'activation de cet alerte remonte au mois août 2003 provoquant la réunion de La commission permanente des eaux qui a la gestion des barrages pour trouver une solution à la menace des crues du fleuve Sénégal à la suite des pluies diluviennes tombées sur le haut bassin, la haute et moyenne vallée du fleuve alors que les débits et hauteurs d'eau enregistrée à Bakel (3943m³/s)et à Kaedi (10.20m IGN) étaient supérieures à la moyenne à cette période de l'année.

La décision adoptée lors de cette réunion était de maintenir le débit des lâchers de Manantali à 300m³/s, seulement pour les besoins de l'électrification et à baisser la cote en amont de Diama à 1.50m(IGN). Même avec ces mesures, les pays membres doivent entreprendre des actions complémentaires tendant au renforcement et la remise à la cote IGN des digues de protection des différentes localités et périmètres irrigués de la vallée.

Composante 3 : gestion des connaissances

3.1 N/A

3.2 N/A

3.3 N/A

3.4 N/A

3.5 N/A

3.6 N/A

Composante 4 : Applications/ instruments de gestion des risques

4.1 oui le dossier du cordon dunaire ceinture de protection naturelle de la ville de Nouakchott contre les inondations due à l'océan atlantique mérite d'être cité en exemple(voir les trois arrêtés et l'étude faite à ce sujet).

L'enlèvement des sables marins aux fins de construction d'une part et l'érosion provoquée par le vent d'autre part, vulnérabilisent progressivement cette protection naturelle de la capitale Nouakchott dont certains quartiers se trouvent en dessous du niveau de la mer. Au termes de la loi 71.059 du 25 février 1971, la Direction Générale de la protection civile chargée d'élaborer des mesures de prévention contre les sinistres et les catastrophes a tiré la sonnette d'alarme auprès de sa tutelle. Alors une première mission effectuée du 12 au 14 novembre 1992,confirme les appréhensions.

Pour faire face à cette menace grave, il a été préconisé le renforcement et la consolidation du cordon dunaire du littoral, le relevé topographique pour déterminer une côte de sécurité et trois arrêtés furent adoptés :

- arrêté **n°R.081** du 29 septembre 1992 portant interdiction d'exploiter des carrières de sable le long du cordon dunaire protégeant la ville de Nouakchott,

- arrêté **n°R.082/MMI** du 29 septembre 1992 portant autorisation d'une exploitation provisoire de carrière de sable à Nouakchott.

- arrêté **n°R.083/MMI** du 29 septembre 1992 portant application de la réglementation en matière d'exploitation de carrières.

Le premier Ministre met un crédit de 3.600.000um à la disposition du ministre de l'équipement et des transports pour la réalisation des mesures appropriées.

Le projet de réalisation dans cette zone d'une unité de protection civile polyvalente est soumis aux autorités compétentes.

Dans le mois novembre 2003, le programme de développement urbain (PDU) de Nouakchott a engagé pour le compte du ministère développement rural et de l'environnement(MDRE), une étude de l'environnement aux abords de Nouakchott et c'est saint Martin paysage associé à IRC consultant qui a été le maître d'œuvre.

Pour plus d'information contacter la direction de l'aménagement rural :

Fax + 222 5250741

Tel :+ 222 5259183

Ou bien irc@toptechology.mr

Toutes ces mesures ont contribué certes à stabiliser le phénomène sans pour autant proscrire le danger par manque de suivi et d'entretien des acquis.

4.2 N/A

4.3 N/A

Composante 5 : Préparation et planification des situations d'urgence

5.1 N/A mais nous disposons d'un texte de base ,le décret 80087 du 2mai 1980 qui a fait l'objet d'une critique lors de l'atelier de l'UNITAR en 1994 où un nouvel montage institutionnel a été proposé par les participants(voir document joint).

5.2 N/A mais nous disposons d'un commissariat à la sécurité alimentaire(**CSA**) qui dispose des dépôts de vivres sur l'ensemble du territoire mauritanien(pour plus d'informations, contactez osa@csa.mr).

5.3 le Ministre de l'intérieur des postes et télécommunications assisté du Directeur général de la protection civile est le responsable de la coordination et de la préparation à la réponse aux catastrophes(décret 80.087 article 2). La difficulté de ce système est du fait qu'il n'y a pas de fonds d'urgence contre les effets des catastrophes qui fait qu'à chaque fois il faut faire recours au budget de l'état , qui exige des procédures de décaissement plus long.

Composante 6 : Appel pour l'identification de bonnes pratiques de gestion des risques de catastrophe.

En plus de l'exemple du cordon dunnaire protégeant la ville de Nouakchott cité au dessus, nous pouvons y ajouter le plan de gestion des fluides frigorigènes.

En effet, la république islamique de la Mauritanie a ratifié le protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone et adhère à la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone le 26 mai 1994. Un atelier s'est tenu le 11 mai 2004 pour la validation du dit plan en vue de leur élimination complète avant 2010. et le ministre chargé de l'environnement compte soumettre sous peu un exposé des motifs en vue de la ratification des amendements de Londres, de Copenhague, de Montréal et de Beijing (pour plus d'informations contactez la direction de l'environnement et de l'aménagement rural : tel 002225259183 Fax : 0222 5250741)

le projet ceinture verte fixation des dunes

Composante 7 : Priorités pour la conférence mondiale de Janvier 2005

Nous attendons de cette conférence des propositions concrètes sur :

- l'intégration de la politique de réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement national ;
- l'incitation de la mise sur place de plates-formes nationales de réduction des risques de catastrophe dans les états membres ;
- la fourniture pour tous les états participants d'un logiciel SIG comprenant les plans vectoriels des risques spécifiques à chaque pays,
- L'implication des femmes dans le processus de réduction des risques de catastrophe
- Vulgariser la culture de prévention au sein des établissements scolaires
- Formation des volontaires dans le domaine de la prévention des catastrophes.

Mécanisme de préparation ou de réponse	Agence	Nature	Couverture	Mise à jour	Partenaires	Documentation disponible
Plan d'urgence pour afflux de réfugiés	HCR	Réponse	National	Annuel	MIPT ; CSA ,PAM ,Croix Rouge MR	
Formation aux situations de crise en santé reproductive	FNUAP	Formation	International	Ponctuel	MSAS a participé	
Déploiement de Kits de SR en situation de crise	FNUAP	Réponse	International		MSAS ,Bureau des opérations d'urgence-FNUAP Genève	CD-Rom
Plan prévisionnel d'urgence(mission Dakar)en cours de finalisation : risques climatiques et ,menace acridienne	PAM	Réponse	National	En cours	CSA , MDRE,UE, ONGS	Aide-mémoire du PAM du 22/06/03
Intervention prolongée en secours et redressement :banque de céréales communautaire, réhabilitation	PA M	Réponse	National	En cours		
Fourniture de semence d'urgence	PAM	Réponse	National	Ponctuel		
Programme de suivi de la situation acridienne	FAO	Suivi	National	Continu	Comité MDRE	
Mission d'évaluation et d'élaboration de projet d'urgence TCP	FAO	réponse	International	Ponctuel	FAO siège, départements concernés	
Système d'alerte précoce	FAO	Prévention	International	Continu	FAO siège, départements concernés	
Programme (Action Humanitaire et d'urgence EH)	OMS	Prévention et réponse	Régional	Continu	O MS AFRO	CD- Documents
Plan d'action pour la lutte contre les épidémies	OMS	réponse	National	Continu	MSAS, OMS/QFRO, OMS/HQ, UNICEF, Autres partenaires en Mauritanie	Document
Plan d'action OMS pour 2004 : volet urgence Santé	OMS	Prévention	National	En cours	MSAS	
Plan global de préparation et de réponse aux urgences	UNICEF	Prévention	Régional	En cours	Bureau régional UNICEF Dakar	UNICEF pec
Programme-pays UNICEF : volet sécurité alimentaire et nutritionnel ;volet sanitaire épidémiologique	UNICEF	réponse	National	semestrielle	MSAS, ONG, OSA(CSA)	PPA 2004

